

Préparation de la 6^e période CEE Groupe de travail 5

Thème: Transparence, confiance, sensibilisation, formation, communication 27 mars 2024





Ordre du jour

- 1. Simplification
- 2. Communication, sensibilisation, formation
- 3. Transparence



Simplification



Etat des lieux sur la simplification

GT Simplification lancé en 2020 pour améliorer et simplifier le parcours des artisans et usagers dans la mobilisation des CEE pour les opérations du secteur résidentiel

Exemples d'actions déjà mises en œuvre :

- Communication: la création de la marque CEE et la mise à jour des informations sur le dispositif CEE sur les différents sites de l'administration. Consultation du COPIL CEE sur les projets de FAQ
- Accompagnement: construction d'un programme d'accompagnement des artisans OSCAR, qui mène de nombreuses actions d'accompagnement des pro via les RAR, et identification et développement d'outils de simplification (annuaire des aides, FAQ dynamique afin de répondre aux questions des RAR)
- Contrôles : créations de référentiels de contrôles, certains contrôles obligatoires sur site ont été supprimés/remplacés par du contrôle par contact
- Procédures: Valorisation des CEE par l'ANAH pour les rénovations d'ampleur permettant une simplification du parcours ménage. Assouplissement du rôle actif et incitatif (RAI)



Propositions de la note de concertation P6 sur la simplification

Actions de la note de concertation P6 soumises à propositions :

- a) Approfondir le travail d'identification des divergences entre les critères techniques et administratifs des dispositifs CEE et MaPrimeRénov', avec les organisations professionnelles.
- b) En ce qui concerne la rénovation, faire systématiquement valoriser par l'ANAH les CEE associés aux travaux de rénovation globale qu'elle subventionne.
- c) Mettre en place en 2023/2024 sur le site OSCAR des outils de simplification à destination des artisans : une base de données de tous les matériaux/matériels éligibles aux aides CEE et MPR, un guide explicatif afin de clarifier les points de contrôles de l'annexe 3 de l'arrêté contrôle.
- d) Développer une plateforme expérimentale visant à dématérialiser la gestion administrative des dossiers de demande de CEE à faible valeur en associant les artisans et les distributeurs.



Contribution des acteurs sur la simplification

a) Harmonisation du dispositif CEE avec MaPrimeRénov'

- RAC réduit grâce au cumul des aides CEE avec MPR mais nécessité d'harmoniser les deux dispositifs:
 - Instruction: un unique dossier avec une seule validation (valorisation des CEE par l'ANAH pour la rénovation d'ampleur)
 - Contrôles: un unique contrôle pour les deux dispositifs
 - → Poursuivre le travail d'alignement des critères techniques et administratifs
- Suppression des CEE Précarité (traité par MPR)

b) Valorisation des CEE par l'ANAH

- Simplifie le parcours ménage
- Cette valorisation des CEE par l'ANAH questionne : risques d'engorgement, réduit le champ des CEE mobilisables par les obligés CEE
- Nécessité que la vente des CEE par l'ANAH se fasse de manière transparente et efficace



Contribution des acteurs sur la simplification

Programme OSCAR jugé utile, mais nécessité de simplifier le dispositif à la source et de stabiliser les règles

c) Outils de simplification mis en place par le programme OSCAR

- Satisfaction des outils mis en œuvre
- Base de données des matériaux éligibles aux aides CEE et MPR : globalement favorables, mais vigilance concernant l'obsolescence continue de la BDD

d) Expérimentation « Distributeurs » OSCAR

 Réserves quant à la pertinence de cette expérimentation, notamment en termes de coûts de développement, antinomique avec la visée de gérer des dossiers de faibles montants



Contribution des acteurs sur la simplification

e) Simplification du parcours usager

- Sécuriser le parcours usager en introduisant une instruction préalable des dossiers (avant le début des travaux)
- Tutoriel à destination des ménages (de la même manière que ce qui est fait pour les artisans dans OSCAR)
- Simplifier les contrôles administratifs en remplaçant l'ensemble des documents par un formulaire administratif électronique unique
- Accepter que la demande de prime CEE soit réalisée au nom d'un des deux membres du ménage, même si le devis et la facture sont édités au nom de l'autre membre, sur preuve d'avis d'imposition

f) Simplification du parcours artisan

- Remplacer l'obligation de la qualification RGE par une simple recommandation et aligner la qualification du professionnel en CEE sur MPR
- Introduire un délai d'application pour permettre aux acteurs de s'approprier les évolutions réglementaires impératives

g) Autres

• Définir un mécanisme de vérification des opérations déjà réalisées par un même ménage (par exemple via une demande écrite d'antériorité CEE sur le site considéré, cosignée par le demandeur et le bénéficiaire, ceux-ci déclarant sur l'honneur ne pas être en connaissance d'opérations similaires déjà réalisées)



Communication, sensibilisation, formation



Etat des lieux sur la communication

Rappel des engagements en cours pour P5 :

- Maintenir le séminaire tous les 2 ans organisé en alternance par l'ATEE et l'ADEME
- Poursuivre la dynamique des évènements en région pilotés par l'ATEE/ADEME/AMORCE
- Clarifier la communication sur le fonctionnement du dispositif (exemple : comment proposer la création d'une fiche d'opération standardisée)
- Mettre à jour les informations grand public concernant les CEE sur les sites internet institutionnels, notamment service-public.fr
- Créer des tutoriels institutionnels à destination des ménages et des artisans
- Créer un kit de communication pour certains secteurs, comme le petit tertiaire et les TPE/PME, à diffuser aux réseaux (chambres du commerce et de l'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat, conseils régionaux, etc.), dans le but d'inciter ces publics à avoir recours aux CEE



Contributions des acteurs sur la communication

Questionner les outils de communication actuels :

- Journée Technique CEE
- Groupes de Travail Sectoriels de l'ATEE
- Lettre d'Information CEE
- Rapport annuel et périodique CEE

Contributions:

- Définir une gestion claire de la FAQ CEE : délais de réponse définis, gestion des différentes versions, mise à jour récurrente (via un comité éditorial composé de la DGEC, l'ATEE et des membres de ses GT, l'ADEME), rationalisation avec la FAQ de l'ATEE
- Renforcer la communication sur le dispositif pour mieux informer le grand public (par les médias et hors médias, radios, presses écrite) avec les différents dispositifs d'aides.
- Rencontre régulière entre les principaux acteurs mettant en place des projets bénéficiant l'articulation entre le Fond Chaleur de l'ADEME et le dispositif des CEE



Transparence



Contributions des acteurs sur la transparence

COPIL CEE

- Rendre publique la liste des entités participantes au COPIL CEE
- Définir les critères sur les entités membres du COPIL CEE et les rendre publiques
- Institutionnaliser le COPIL CEE à fréquence définie (tous les 3 mois)
- Annoncer la date du prochain COPIL à la fin du COPIL précédent

Gestion du registre

- Améliorer la qualité des prestations : réactivité, visibilité sur les développements prévus,...
- Lors de la mise à jour d'une fiche, précision par le teneur du registre des conséquences sousjacentes
- Rendre possible l'extraction du détail des écritures du solde actuel sur le compte Emmy
- Publication des indices de prix à termes
- Vigilance sur la cyber sécurité du registre



Contributions des acteurs sur la transparence

Evaluation du dispositif (hors partie Gisements)

- Renforcer l'obligation de déclaration pour le reporting des opérations standardisées engagées notamment les opérations bonifiées (reporting fiable en cohérence avec les dépôts qui s'en suivent)
- Mettre en place des indicateurs clés de performance (KPI) pour intensifier l'évaluation du dispositif
- Reporting des coûts d'opération pour connaitre les taux de couverture des opérations afin de lutter contre les effets d'aubaine ou d'étudier les critères permettant une meilleure utilisation des fiches
- Création d'un Observatoire CEE



Contributions des acteurs sur la transparence

Statut des délégataires

- Encadrement de l'activité des délégataires : publication annuelle des comptes, publication des raisons sociales des filiales du délégataire, politique de risque, garantie à la hauteur de leur engagement
- Renforcement des conditions d'obtention ou de renouvellement du statut de délégataire : adossement à un obligé CEE, possibilité de suspension
- Restreindre la capacité d'intervention des délégataires suivant le volume de CEE qui leur est délégué

Statut des mandataires :

Mentionner systématiquement le recours à un mandataire lors du dépôt



Merci pour votre attention et ces échanges